

Département : Hérault

Commune : Vias

Tempête : Tempête du 16 et 18 décembre 1997



Commentaires : Zone urbaine ouest : disparition du cordon dunaire sur 500 mètres.

Source : SMNLR – Dégâts dus à la tempête des 16, 17 et 18 décembre 1997 – Littoral à l'Ouest de Sète – Rivage du bassin de Thau – Subdivision maritime Hérault Ouest

Vias n'a pas subi le fleuve ... mais la furie de la mer

Le raz-de-marée s'est engouffré dans un littoral dénué de protections.

■ « Nous ne voulions pas jouer "les pleureuses" alors que la situation, à Agde, était assurément plus catastrophique ». Michel Saint-Blancat, maire de Vias, n'a pas pour habitude de se lamenter sur le sort de ses administrés. Et pourtant, pour avoir attendu la "décrue" en Agde avant de mettre en avant les dégâts conséquents provoqués par la seule tempête, sur le littoral viassois, la situation de sa commune est passée quelque peu inaperçue. A tort, assurément, puisque si l'agglomération n'a aucunement subi la montée des eaux de l'Hérault, le littoral, et en particulier sa façade "ouest", a dû baisser pavillon face aux assauts de la mer. Au total, près de 7 MF de dégâts, publics et privés.

Etat des lieux, avant la tempête... Vias, 2e commune touristique de France pour l'hôtellerie de plein air (les campings), possède près de 6,5 km de façade maritime dont la majeure partie (tout au moins la zone ouest, du Libron à Portiragnes) n'a bénéficié d'aucune protection particulière, que ce soit "à terre" (reconstitution

d'un cordon dunai-
re) ou en mer
(enrochements)...
alors qu'à cet
endroit précis, de
vastes campings
jouxent la plage.
Résultat ?

▶ La 2e commune
de France pour
l'hôtellerie
de plein air

▶ Seuls 9 épis
en zone Est

▶ 7 MF de dégâts

▶ Réparer,
puis protéger
au plus vite

▶ Retour du
"projet 1996"

viassois. Seuls 9 épis réalisés en 1982 ont finalement permis de "sauver les meubles" côté est - à savoir jusqu'au Libron.

D'autant plus amer, le maire de Vias, qu'il avait lancé, en 1996, une consultation auprès des habitants, mettant le doigt sur la nécessité de protéger au plus vite les plages, et la première ligne viassoise. Or, les terres à l'arrière de la côte ouest appartenant au domaine privé, le projet incluait, à juste titre, une participation des particuliers (qui avait été de 40 % pour les 9 épis en zone est). Et là, blocage. Face au coût annoncé par les services maritimes de Sète, 24 MF, l'ensemble des propriétaires a refusé en effet le projet à la majorité. « Malheureusement, l'histoire m'a donné raison... » ajoute Michel Saint-Blancat. Et c'est peu de le dire.

Panneaux de signalisation couchés,



Vision d'apocalypse, dans l'ouest viassois, où la mer n'a eu aucun mal à s'engouffrer.

antennes arrachées, toitures et cheminées détériorées, arbres déracinés, cordon dunai- re spectaculairement détruit, parkings inondés, maisons détruites et campings ravagés, la facture est lourde. Rien, sur cette zone plane et dénuée de protections, n'a pu empêcher le raz-de-marée d'avancer, tel Attila.

Ainsi, dès le 18 décembre dernier, le conseil municipal demandait-il le classement de la commune en zone sinistrée, bien conscient de la nécessité, au-delà d'une remise en état « du patrimoine économique », de protéger... et tout de suite. « Meltons-nous autour d'une table et réexaminons le projet de 1996 à la baisse », propose aujourd'hui le maire de Vias puisque les propriétaires de campings et l'ensemble des particuliers semblent être tombés d'accord pour participer à un plan global de protection. Et si « l'on tourne toujours en rond sur les financements », la mise en place de protections est passée au rang de priorité. Plusieurs options se présentent alors. Celle de l'Etat, pour lequel il est nécessaire de reculer, en abandonnant la bande des 100 mètres, puis d'intervenir à terre, sur la reconstitution du cordon dunai- re. Pour d'autres, un arsenal efficace ne pourrait procéder que d'interventions lourdes (enrochements) en mer. Pour Michel Saint-Blancat, « il faudra certainement jouer sur les deux tableaux, puisqu'au-delà de protéger une économie locale,

nous protégeons l'économie nationale. A l'époque, les plages étaient larges et nul n'y avait pensé. Aujourd'hui, vu les énormes prélèvements de sable sous l'action de la mer, une action concertée est incontournable ».

A Vias, en effet, la population n'a pas eu à craindre le trop plein du fleuve, la nouvelle déviation (la voie rapide) et ses remblais ayant permis de contenir les eaux venues des Verdisses et du Clôt, tout comme le chenal reliant le canal du Midi à la mer. Raison de plus pour se

concentrer sur la protection des plages. Ainsi des aides financières pourraient être demandées auprès de la Région et du Département, qui viendraient soit en diminution des participations de la ville et des particuliers, soit en travaux supplémentaires. Une chose est sûre en tout cas, Vias ne pourra, à terme, se pas-

ser de rempart face à la mer, à moins de tirer un trait définitif sur sa richesse touristique. A cet effet, « il serait assurément intéressant d'engager une action qui puisse concerner l'ensemble des communes littorales "à risques" ». Et même si « quand Agde s'enrhume, Vias éternue », c'est bien de la pérennité d'une activité salutaire, le tourisme, qu'il est ici question. La réunion prévue "à la Région", lundi prochain, devrait permettre de modifier le cours d'une aventure qui n'en est pas à son dernier épisode ●

Finances :
« On tourne
en
rond »

Pa. C

Département : Hérault

Commune : Vias

Tempête : Tempête du 16 et 18 décembre 1997





Commentaires : Côte Est - Est du RD 137 – Erosion de l'arrière plage.

Source : SMNLR – *Dégâts dus à la tempête des 16, 17 et 18 décembre 1997 – Littoral à l'Ouest de Sète – Rivage du bassin de Thau – Subdivision maritime Hérault Ouest*

Département : Hérault

Commune : Vias

Tempête : Tempête du 16 et 18 décembre 1997



La Grande Cosse



La Grande Cosse



La Grande Cosse





La Grande Cosse

Commentaires : Photos Ch. LAVIT. Le 24 janvier 1997.

Source : SMNLR – Unité territoriale Hérault Ouest – *Etat du littoral après les tempêtes de l'hiver 96-97.*